



FICHE TECHNIQUE

1. NOM COMMERCIAL : STOP MINI

Dispositif de surveillance aromatisé à la banane ou à la noisette pour les organismes nuisibles cibles suivants : Mus musculus, Mus musculus domesticus, autres rongeurs nuisibles et insectes rampants.

Dispositif de surveillance pour l'application IPM conforme à la réglementation UNI EN 16636:2015, qui doit être appliqué pour contrôler régulièrement la présence de ravageurs dans un lieu spécifique pendant un temps défini;

2. CODE PRODUIT :

P-02009B (version banane) et P-02009N (version noisette)

3. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES :

Stop Mini est un dispositif de surveillance (piège à colle).

Cela est composé de:

- Papier carton
- Colle saveur banane ou noisette ;
- Papier siliconé blanc imprimé en noir, indiquant les instructions pour son détachement.

Taille du piège :

- Longueur : 254mm
- Largeur : 102mm

Zone de colle : 80 x 180 mm

Quantité de colle sur la surface du piège : 11,5 g

Les produits InPEST peuvent subir des modifications techniques nécessaires ou opportunes, à tout moment, sans préavis écrit aux clients.

4. MODE D'EMPLOI :

Placez Stop Mini aux endroits suivants :

- Près de goulottes et tableaux électriques, lave-vaisselle, portes et fentes, greniers, entrepôts, départements de production, caves, garages, ateliers, etc.

- Le long des périmètres des locaux à désinfecter et le long des parcours habituels des rongeurs ou zones de passage des insectes rampants, qui peuvent être identifiées par les excréments, la fourrure, les tanières, les pattes impressions, etc...
- Le long des murs.

Nous vous suggérons de donner un numéro à chaque piège et d'indiquer son emplacement dans la zone surveillée, afin de faciliter le contrôle lors du contrôle périodique.

Zone couverte théorique : à une distance de 5 à 10 mètres l'un de l'autre, selon la supposée infestation de ravageurs.

Période de surveillance suggérée : toute l'année, en particulier dans la période entre octobre et avril, dans laquelle il est enregistré des pics dus à la réduction de la température extérieure.

Fréquence suggérée des contrôles : au moins deux fois par jour. Changer le piège au bout de deux mois (au plus tard) ou avant selon l'infestation de ravageurs ou la présence de poussière, d'eau et/ou d'humidité dans l'environnement.

L'utilisation du piège dans un endroit humide et/ou poussiéreux pourrait réduire la fonctionnalité du produit au fil du temps.

Pour cette raison, nous suggérons son utilisation à l'intérieur de Multicatch pour souris, avec couvercle transparent (P-03001), sans couvercle transparent (P-03007) ou en plastique (P-03002).

Conditions de stockage : dans un local frais et sec, température inférieure à 25°C et H.R. inférieure à 55%.

S'il est bien conservé (emballage intact), la durée de conservation du produit est de 3 ans.

Information sur la Bonne Pratique : Utilisable en milieu agroalimentaire.

Évaluer l'utilisation du produit tel quel ou à l'intérieur de contenants spéciaux, selon le type d'environnement à surveiller.

L'utilisation à l'intérieur des conteneurs permet de protéger de la poussière et également de réduire les risques d'accrochage animaux non ciblés.

Afin de respecter le bien-être animal, nous préconisons une fréquence de contrôle des pièges adhésifs égal à plusieurs fois / jour (au moins 2), comme recommandé par la Ligne directrice sur les meilleures pratiques dans le Use of Rodenticide Baits as Biocides in the European Union, publié en septembre 2013 par l'EBPF (Forum européen des produits biocides).

Si, dans la phase de contrôle du piège adhésif, une souris a été retrouvée vivante, il faut la tuer rapidement et humainement. Un coup violent à la tête est la méthode la plus recommandée selon l'Animal 2006 Loi sur la protection sociale au Royaume-Uni. Évitez absolument la noyade.

Si des captures d'organismes non ciblés sont constatées, contactez un centre de récupération d'animaux sauvages (ou un centre). L'enlèvement de l'animal vivant par du personnel non qualifié peut entraîner des souffrances et des blessures supplémentaires.

Essayez d'enlever l'animal avec de la paraffine liquide, puis nettoyez-le avec de l'eau et du savon, uniquement lorsqu'il a été impossible de trouver de l'aide professionnelle.

6. EMBALLAGE ET PIÈCES DÉTACHÉES :

- Carton : 140 pièces (unité de vente) – packs de 10 pièces.

7. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations communautaires, nationales et locales existantes

DT GROUPE - 145 Avenue de Flandres, 75019 Paris
01.40.38.38.38
Mail: dt.groupe@hotmail.fr